

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Révision du Code du travail : la plénière s'achève sur une note de satisfaction

Cherolle MISSOUKI  
Libreville/Gabon

**L**A seconde phase des discussions sur la révision du Code du travail entamée le 2 septembre dernier, entre le ministère du Travail, les confédérations syndicales défendant les intérêts des employés et le patronat, s'est achevée, hier, par la remise du rapport des travaux à la ministre du Travail, Madeleine Berre. Après six jours de travaux qui leur ont permis de passer au peigne fin les commentaires et orientations techniques émis par le Bureau international du travail (BIT) sur les points de contradiction



Le ministre du travail, Madeleine Berre recevant le rapport des travaux de la seconde phase des discussions sur la révision du Code du travail.

### Le clin d'œil de *Lybek*



entre lesdites parties, c'est sur une note de satisfaction que les participants ont mis fin à la plénière sur le projet de révision dudit texte. En effet, sur les 30 commentaires techniques du BIT examinés lors de cette session, le "groupe des travailleurs" a validé 17 commentaires ; 10 avis n'ont pas été partagés ; et 3 articles n'ont pas suscité d'opinion. Ledit groupe recommande de tenir compte de l'avis technique du BIT dans la rédaction finale du Code, ainsi qu'une relecture en plénière soit faite en présence de toutes les parties prenantes avant sa transmission aux autorités compétentes. Sur les 30 commentaires, le "groupe patronat" a, pour sa part, validé 17 en l'état. Il y a eu des avis divergents sur 13. Remerciant tous les participants pour le

bon déroulement de cette session de travail, la ministre Madeleine Berre a déclaré qu'une

relecture du Code du travail sera faite en présence de toute les parties.

### Mariage



Aujourd'hui, on aurait célébré notre naissance à deux et on aurait échangé des gestes et mots d'amour !  
Mais hélas le souverain maître a décidé autrement !  
Heureux anniversaire de mariage de là où tu es !  
Paix et félicité.